



UFR HSS
HUMANITÉ
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

TYPOLOGIE DES LANGUES

EXERCICES CORRIGÉS

RICHARD RENAULT, MAÎTRE DE CONFÉRENCES



SOMMAIRE DES EXERCICES

TYPE MORPHOLOGIQUE : EXERCICE 1.....	3
CORRIGÉ EXERCICE 1.....	3
TYPE MORPHOLOGIQUE : EXERCICE 2 :.....	3
CORRIGÉ EXERCICE 2.....	4
TYPE MORPHOLOGIQUE : EXERCICE 3.....	4
CORRIGÉ EXERCICE 3.....	4
LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 1.....	5
CORRIGÉ EXERCICE 1.....	5
LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 2.....	5
CORRIGÉ EXERCICE 2.....	6
LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 3.....	6
CORRIGÉ EXERCICE 3.....	6
LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 4.....	6
CORRIGÉ EXERCICE 4.....	7
LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 5.....	7
CORRIGÉ EXERCICE 5.....	7
LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 6.....	7
CORRIGÉ EXERCICE 6.....	8
TYPOLOGIE POLYTHÉTIQUE : EXERCICE 1.....	8
CORRIGÉ EXERCICE 1.....	8
Degré de synthèse.....	8
Type morphologique.....	9
Type conceptuel.....	9

TYPE MORPHOLOGIQUE : EXERCICE 1

Que montre la comparaison entre les exemples de mots dérivés et les exemples de mots fléchis (opposition de nombre) en anglais ?

mots dérivés : {freedom, kingdom, stardom, officialdom...}

mots fléchis : {foot/feet, goose/geese, mouse/mice, man/men...}

CORRIGÉ EXERCICE 1

Les mots dérivés anglais s'analyse comme suit :

freedom = free+dom

kingdom = king+dom

stardom = star+dom

officialdom = official+dom

La dérivation de ces mots est de type agglutinatif. Le suffixe -dom est ajouté à une base adjectivale ou nominale.

Les mots fléchis ne peuvent pas quant à eux s'analyser en deux segments. La distinction entre le singulier et le pluriel de ces mots irréguliers (le pluriel régulier est de type agglutinant : cat/cats) se fait par une alternance vocalique. Il s'agit donc d'une flexion par fusion de morphèmes :

foot = √foot+SG, feet = √foot+PL

goose = √goose+SG, geese = √goose+PL

mouse = √mouse+SG, mice = √mouse+PL

man = √man+SG, men = √man+PL

√ = radical de...

L'anglais présente deux aspects de la typologie morphologique en fonction de la distinction entre la dérivation (formation de mots dans le lexique) et la flexion (forme des mots déterminée par des variations syntaxiques) ; la dérivation est de type agglutinante, alors que la flexion présente des cas de fusion.

TYPE MORPHOLOGIQUE : EXERCICE 2 :

Quel est le degré de synthèse et le type morphologique de la conjugaison du créole haïtien ?

mwen pale	= je parle
ou pale	= tu parles
<hr/>	
mwen ap pale	= je suis en train de parler
ou ap pale	= tu es en train de parler
<hr/>	
mwen te pale	= j'ai parlé
ou te pale	= tu as parlé
<hr/>	
mwen ta pale	= je parlerais
ou ta pale	= tu parlerais
<hr/>	
mwen pral pale	= tu parlerais
ou pral pale	= tu vas parler

CORRIGÉ EXERCICE 2

En créole haïtien, créole à base lexicale française, le radical verbal est invariable et les morphèmes de temps sont représentés par des mots autonomes. On n'observe aucun phénomène d'accord entre le sujet et le verbe. La conjugaison du créole haïtien est de type analytique (degré de synthèse) et isolant (type morphologique).

TYPE MORPHOLOGIQUE : EXERCICE 3

Quel est le degré de synthèse et le type morphologique des exemples suivants du tagalog (langue austronésienne des Philippines) ?

sulat	= écrire	takbo	= courir
sumulat	= écrire (à l'accompli)	tumakbo	= courir (à l'accompli)
susulat	= écrire (au prospectif)	tatakbo	= courir (au prospectif)

CORRIGÉ EXERCICE 3

Les mots comportent deux morphèmes - un radical verbal et un morphème aspectuel (accompli ou prospectif) – et s'analysent ainsi :

sumulat	= s-um-ulat	= <i>écrire</i> (à l'accompli)
susulat	= su-su-lat	= <i>écrire</i> (au prospectif)
tumakbo	= t-um-akbo	= <i>courir</i> (à l'accompli)
tatakbo	= ta-ta-kbo	= <i>courir</i> (au prospectif)

Le morphème d'aspect est un infixe ; infixe -um- placé après la consonne initiale du radical verbal pour l'aspect accompli, et infixe de reduplication de la première syllabe pour l'aspect prospectif. Dans les deux cas, il s'agit d'un cas particulier d'agglutination (type morphologique) ; l'affixe d'aspect est inséré dans le radical verbal. Le verbe se présente donc sous une forme synthétique (degré de synthèse), analysable en deux segments morphologiques.

LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 1

Au regard des exemples suivants, dites si le Yup'ik (langue esquimau-aléoute) est une langue du type nominatif ou du type ergatif. Justifiez votre réponse.

- a) ayallruu-nga
voyager-1SG
j'ai voyagé
- b) ayallruu-q
voyager-3SG
il a voyagé
- c) cingallru-a-nga
saluer-3SG-1SG
il m'a salué

CORRIGÉ EXERCICE 1

L'énoncé c comporte un verbe transitif dont le sujet (3SG) est représenté par le suffixe -a et l'objet (1SG) est représenté par le suffixe -nga. Le suffixe -nga se retrouve dans l'énoncé a comme sujet d'un verbe intransitif. Par ailleurs, le sujet (3SG) du verbe intransitif n'est pas exprimé par le même suffixe que celui du sujet de la phrase transitive. Du fait que le sujet de l'énoncé intransitif est morphologiquement identique à l'objet de l'énoncé avec verbe transitif, le Yup'ik est donc une langue ergative.

LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 2

Au regard des exemples suivants, dites si le tonguien (langue austronésienne de l'île Tonga) est une langue du type nominatif ou du type ergatif. Justifiez votre réponse.

a) Na'e tāmāte'i 'e Tēvita 'a Kōlaiate
 PASSÉ tuer David Goliath
David a tué Goliath

b) Na'e lea 'a Tolu
 PASSÉ parler Tolu
Tolu a parlé.

CORRIGÉ EXERCICE 2

La phrase a est une phrase transitive dans laquelle le sujet est marqué par la préposition 'e alors que l'objet est marqué par la présence de la préposition 'a.

Dans la phrase intransitive b, le sujet est précédé de la préposition 'a qui sert à signaler l'objet de la phrase transitive.

Le tonguien est donc une langue ergative puisque le sujet de la phrase intransitive a le même marquage morphologique que l'objet de la phrase transitive.

LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 3

Au regard des exemples suivants, dites si le Quechua (langue maya du Mexique) est une langue du type nominatif ou du type ergatif. Justifiez votre réponse.

a) maqa-ma-n
 tuer-1SG-3SG
il me tue

b) aywa-a
 venir-1SG
je viens

c) aywa-n
 venir-3SG
il vient

CORRIGÉ EXERCICE 3

La forme verbale a contient un verbe transitif dont le sujet (3SG) est exprimé par le suffixe -n alors que le suffixe -ma correspond à l'objet (1SG).

Dans la forme verbale intransitive b, le sujet (1SG) est morphologiquement différent du sujet de l'énoncé transitif.

Dans la forme verbale intransitive c, le sujet (3SG) est morphologiquement identique au sujet de l'énoncé transitif.

Le Quechua est donc une langue nominative.

LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 4

Au regard des exemples suivants, dites si le chukchee (langue paléosibérienne) est une langue du type nominatif ou du type ergatif. Justifiez votre réponse.

- a) æətləge lʔunin ekək
 père+ERG a vu fils
Le père a vu le fils
- b) ekək kətɡəntatɡʔe
 fils a couru
Le fils a couru

CORRIGÉ EXERCICE 4

Dans cette langue, le sujet de la phrase transitive est marqué pour le cas ergatif. De plus le sujet de la phrase intransitive a la même forme que l'objet de la phrase intransitive. Il s'agit donc d'une langue ergative.

LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 5

Au regard des exemples suivants, dites si le Chol (langue maya du Mexique) est une langue du type nominatif ou du type ergatif. Justifiez votre réponse.

- a) ca čəmiy+et
 PASSÉ mourir+2SG
tu mourus
- b) ca h+k'eley+et
 PASSÉ 1SG+voir+2SG
Je te vis

CORRIGÉ EXERCICE 5

Dans l'énoncé transitif b, le sujet (1SG) est représenté par le préfixe h-, tandis que l'objet (2SG) est représenté par le suffixe -et.

Dans l'énoncé intransitif a, le sujet (2SG) a la même forme que l'objet de l'énoncé transitif : suffixe -et.

Étant donné que le sujet de l'énoncé intransitif a la même forme que l'objet de l'énoncé transitif, le chukchee est donc une langue ergative.

LANGUES NOMINATIVES/LANGUES ERGATIVES : EXERCICE 6

1. Que révèle la comparaison des deux énoncés suivants en géorgien (langue kartvélienne du Caucase) ?
2. Quel est le cas des arguments du verbe, sachant que le suffixe -i correspond au nominatif/absolutif ?

- a) *Ṣṭudenti ṣerils ṣers*
étudiant lettre écrit
L'étudiant écrit la lettre
- b) *Ṣṭudentma ṣerili daçera*
étudiant lettre a écrit
L'étudiant a écrit la lettre

CORRIGÉ EXERCICE 6

Les phrases a et b sont des phrases transitives. La phrase a est au présent tandis que la phrase b est au passé. Dans la phrase a, le sujet est au nominatif/absolutif. Dans la phrase b, c'est l'objet qui est au nominatif/absolutif alors que le sujet se présente sous une forme qui ne peut être identifiée au nominatif/absolutif (suffixe -ma). Il s'agit donc du cas ergatif. L'objet de la phrase a, n'étant pas au nominatif (ṣerils et non ṣerili pour le nominatif/absolutif) il ne peut s'agir que d'un accusatif.

Le géorgien a donc une structure de phrase avec un nominatif et un accusatif au temps présent, et une structure de phrase avec un ergatif et un absolutif au temps passé. On remarquera que la même forme de mot (ṣerili) correspond à un nominatif dans une structure de phrase nominative et à un absolutif dans une structure de phrase ergative.

TYPOLOGIE POLYTHÉTIQUE : EXERCICE 1

Quelle est la place du français dans le cadre de la typologie polythétique de Sapir ?

Vous préciserez quel est son degré de synthèse, son type morphologique et son type conceptuel (type A, B, C ou D). Pour chacune des caractéristiques, vous justifierez votre choix par une argumentation et par des exemples.

CORRIGÉ EXERCICE 1

Selon le tableau récapitulatif donné par Sapir (document 4), le français est à mi-chemin entre le type synthétique et analytique pour le degré de synthèse, à mi-chemin entre le type agglutinant et le type fusionnant pour le type morphologique et à mi-chemin entre le type C et D pour le type conceptuel.

DEGRÉ DE SYNTHÈSE

Le français est plutôt synthétique étant donné la part importante des mots dérivés dans le lexique, que la dérivation soit productive ou non. De nombreux mots se présentent donc sous la forme d'une combinaison de morphèmes : *chant+eur*, *accept+able*, *vitri+ifier*... Par ailleurs, les mots fléchis – noms, verbes, adjectifs, déterminants... – ont également une forme synthétique dès lors qu'ils contiennent des informations grammaticales ; temps, personne, nombre, genre...

Les cas de composition (procédure analytique) sont relativement rares (*femme médecin* plutôt que *doctoresse*). Même dans le cas d'une structure analytique concurrente d'une structure synthétique comme le futur *va parler* au lieu de *parlera*, il y a synthèse puisque les deux mots contiennent chacun plus d'un morphème (*va* = *aller*+présent+3SG, *parler* = √ *parler*+infinitif).

TYPE MORPHOLOGIQUE

Aussi bien le lexique que la syntaxe du français présentent des cas d'agglutination et de fusion.

La dérivation du mot invariablement est strictement agglutinante : *in+vari+able+ment*. Par contre la dérivation du nom *vendeur/vendeuse* relève à la fois de l'agglutination (*vend+eur* et *vend+euse*) et de la fusion puisque le suffixe *-eur/euse* doit s'analyser comme la fusion d'un morphème d'agent (celui/celle qui...) et d'un morphème de genre (opposition entre le masculin et le féminin). Il serait absurde de vouloir découper le dernier segment en deux parties ; *-eu* pour l'agentivité et *-r* ou *-se* pour le genre masculin et le genre féminin respectivement. Le suffixe *-eur/-euse* ne forme donc qu'un seul segment avec fusion de deux morphèmes. Pour que le découpage précédent soit acceptable, il faudrait que les segments *-r* et *-se* se retrouvent dans d'autres mots comme indicateur de genre. Ce qui n'est pas le cas.

La forme conjuguée *vendions* est strictement agglutinante car ce mot se décompose en trois segments que l'on retrouve dans d'autres formes conjuguées : *vend+i+ons* = √ *vendre*+imparfait+1PL. Par contre la forme du passé simple *vendîmes*, s'analyse en deux segments *vend+îmes* dont le second est la fusion des morphèmes de temps et de personne. Une forme telle que *sont* est la fusion de √ *être*+présent+3PL.

La balance entre le type agglutinant et le type fusionnant est plus difficile à faire que pour le degré de synthèse. Une focalisation sur le lexique révèle une prédominance de l'agglutination alors qu'une focalisation sur la syntaxe du verbe révèle une part plus importante de la fusion.

TYPE CONCEPTUEL

Le français est soit du type C soit du type D. Le type C signifie que la langue est simple et mixte tandis que le type D signifie que la langue est complexe et mixte. "mixte" (mêlé dans la traduction du document 4) signifie que le français a des rapports syntaxiques qui implique des éléments de signification. Le nombre – le meilleur exemple – est systématiquement présent dans les phénomènes d'accord ; accord entre l'adjectif et le nom, accord entre le déterminant et le nom et accord entre le sujet et le verbe.

Comme Sapir, on peut hésiter entre le type simple et le type complexe pour la formation des mots dans le lexique. L'évaluation est plutôt de nature quantitative car il s'agit de prendre en compte la productivité de la dérivation. Dès lors qu'une langue a des mots dérivés, il convient d'une part de considérer le nombre de mots dérivés dans le lexique ainsi que le nombre d'affixes dérivationnels et le rendement de chacun d'eux. Le premier critère pertinent pour l'évaluation de la complexité du type conceptuel est le pourcentage des mots dérivés dans le lexique d'une langue. Sur ce point, une appréciation impressionniste nous invite à classer le français plutôt du côté des langues complexes étant donné la part importante des mots dérivés, et ce, indépendamment une fois de plus de la productivité des affixes. Le second critère est le nombre d'affixes (préfixes et suffixes) dérivationnels. En l'absence d'une norme quantitative, on peut simplement constater qu'en français les affixes dérivationnels sont relativement nombreux, mais qu'une bonne partie d'entre-eux sont peu productifs et qu'ils correspondent à des formations historiques. Notons cependant qu'une dérivation considérée comme obsolète peut retrouver une certaine vitalité avec des mots nouveaux ; le suffixe *-erie* des mots *boulangerie, charcuterie, teinturerie...* est à nouveau productif avec des mots tels que *croissanterie, sandwicherie, chaussurerie, bagagerie...* (même s'il s'agit de marques pour les deux derniers exemples). De même, le suffixe *-ance* de *assurance, vengeance, croissance*, retrouve une vitalité avec l'introduction de *gouvernance* à côté de *gouvernement*.

Au regard des arguments précédents, la meilleure caractérisation du français est : langue 1) synthétique, 2) agglutinante/fusionnante, 3) complexe et mixte (type D).